



REUNION DU 20 OCTOBRE 2017

En réponse à la déclaration liminaire d'une OS, le Président du CHSCT a précisé que la DGFIP n'était pas la seule administration à subir des suppressions d'emplois. D'autres administrations, comme le ministère de la santé (hors personnels soignants) subissent également des suppressions d'emplois. Le solde des suppressions d'emplois de la fonction publique tient compte des redéploiements.

Conformément aux précisions du directeur général, il a confirmé que les suppressions d'emplois allaient s'accélérer dans l'avenir.

Concernant l'évolution des règles d'affectation suite aux annonces faites par le DG, le président a précisé qu'il réclamait au niveau local ces changements depuis longtemps afin de pouvoir satisfaire au maximum le choix des agents. Il a précisé qu'il ne remettrait pas en cause la règle de l'ancienneté et que l'administration centrale préciserait les règles d'affectation au niveau local. Nous resterons vigilants à l'avenir afin de favoriser au maximum les vœux des agents en fonction de leurs choix et de leur ancienneté.

Mais d'ores et déjà, nous pouvons dire que la situation va vite se dégrader comme jamais. Ne soyons pas dupes, les nouvelles règles que l'administration veut imposer, dont certaines prendraient effet dès 2018, d'autres les années suivantes, sont toutes inacceptables et marquent une réelle régression. Les agents ne sont pas des pions corvéables à merci et à la disposition des directeurs locaux qui auront toute latitude dans leur affectation sur les départements.



I - Approbation des procès verbaux (PV) des précédentes séances.



Au cours de cette séance, les PV des CHSCT des 30 mars 2017 et 22 juin 2017 ont été approuvés.

Dans le cadre d'un fonctionnement normal des instances, les PV sont approuvés d'une séance à l'autre ! Il y a parfois du « retard à l'allumage » semble t'il !

II - Rapports de visite

Les rapports de visite de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) concernant les sites des CFP de Chablis, Sens Municipale et de la DDFIP seront étudiés au cours du prochain CHSCT (février - mars 2018). Ces derniers ont été envoyés récemment par l'ISST mais l'administration n'a pas eu le temps de mentionner ses réponses.

Seules les visites de la trésorerie hospitalière d'Auxerre et du CFP de la rue du Pont à Auxerre ont été évoqués. Les différentes remarques émises par l'ISST sont en cours de résolution.

Concernant la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante (DTA), seuls concernant les sites de la rue du Pont à Auxerre et du CFP d'Auxerre-Moreaux ont été réalisés. En 2018, conformément au marché national, les DTA des autres sites domaniaux seront effectués.



A la demande de la CGT, l'administration s'est engagée à fournir lors du prochain CHSCT un tableau annuel des vérifications électriques des différents sites afin que nous puissions nous assurer qu'ils sont effectués de manière régulière.

III- Visite de l'ISST à Sens, Quai de Nancy

Depuis une étude réalisée en 2011, le sol des bureaux situés en porte à faux (côté parking) du CFP du Quai de Nancy à Sens a un dénivelé supérieur aux normes tolérées. Ce dénivelé entraîne des troubles musculo-squelettiques aux agents travaillant dans ces lieux (dorsalgies, lombalgies, ...).

Une récente étude effectuée en 2017 par un expert du ministère conclue à un affaissement de la structure non stabilisé à ce jour (1 seul poteau !). Certaines fissures laissent d'autre part passer l'eau de pluie et contribue à faire rouiller certaines structures métalliques du gros-oeuvre. Il est préconisé un renforcement du bâtiment par étayage et d'effectuer un ragréage des sols.



Ce rapport est parvenu la veille du CHSCT. L'administration passera prochainement sur place rencontrer les agents et interviendra rapidement pour livrer des solutions : transfert des agents concernés et contact avec la mairie pour procéder aux transformations requises.

Le président nous informa que si la DDFIP n'était pas entendue sur ce dossier par la mairie, qu'elle n'exclurait pas de chercher un autre site pour reloger le CFP... Affaire à suivre !

Une information de l'avancée du dossier sera communiquée lors des prochains CHSCT.

IV - Fiches de signalement

5 fiches de signalement ont été évoquées au cours de ce CHSCT.



Pour rappel, en règle générale, la DDFIP suit les demandes des agents concernant les demandes de courriers à effectuer aux usagers qui ont tenus des propos injurieux. Toutefois, concernant les situations d'usagers récidivistes, la DDFIP peut être amenée à envoyer des courriers de rappel à l'ordre, sans le consentement des agents.

Lors des forts épisodes de chaleur de l'été dernier, des fiches de signalement d'un danger grave et imminent ont été remplies. Au cas particulier, ces événements ne relèvent pas de ce genre de signalement. A rappeler que les comportements à tenir lors des épisodes de fortes chaleurs ont été évoqués dans la note départementale du 20/06/2017.





Un problème sur les fontaines à eau du CFP de Joigny a été évoqué en séance, certains troubles intestinaux ayant été constatés durant l'été et mis en lien avec l'entretien de ces dernières. L'administration doit se mettre en rapport avec le prestataire et veiller à ce que ce dernier nous certifie ses passages par le biais d'une étiquette qui pourrait apposer sur le matériel (comme pour les ascenseurs ou les extincteurs).

IV - Budget

Au cours de CHSCT, les actions suivantes ont été acceptées : achats de fauteuils adaptés suite à prescription médicale, remplacement de détecteurs optiques dans les combles du CFP de Tonnerre et remise en service du bloc de secours de ce site, financement de l'alarme du CFP de Villeneuve l'Archevêque et d'un poste informatique « adapté » pour l'accueil du CFP d'Auxerre*.

** Concernant le financement de ce poste informatique, la CGT Finances a émis un vote négatif au motif qu'il ne s'agissait pas du financement d'un équipement particulier suite à un handicap bien précis, mais du financement d'un ordinateur portable pour palier à une ergonomie non adaptée et irréfléchie du bureau à l'accueil général lors de sa conception. Ce financement aurait du être pris en charge, nous semble-il sur des crédits Direction et non du Chsct.*



Enfin, lors des débats sur le budget, il a été soumis au vote des dépenses de formation qui incombent à la DDFIP. Cette formation a été suivie par des membres du CHSCT représentant la CGT Finances. Ces formations n'étant plus dispensées par le secrétariat général du ministère, elles doivent être prises en charge par les directions locales. Compte tenu du solde du budget du CHSCT, cette formation sera financée à un tiers sur le budget du CHSCT et les deux tiers restant seront pris en charge la DDFIP.

IV - Suivi du PAP 2017 (budget et actions)

Le Programme Annuel de Prévention 2017 (PAP 2017) a été mis à jour en fonction des différentes actions qui ont été menées durant l'année.

La campagne de mise à jour du DUERP 2017 va être lancée très prochainement. Les chefs de services devront mener des réunions avec leurs agents. Ils ont suivi une réunion d'information avec la direction le 19/10/2017. Le président a bien insisté sur le fait que les chefs de service prennent bien en considération cet exercice et a donné des consignes afin qu'il y ait de vraies réunions de service mises en place avec les agents.



Tous les agents ont reçu à ce jour un exemplaire du PAP et peuvent voir les actions qui ont été menées suite à l'examen du DUERP.

D'ici le 8 décembre 2017, tous les agents de la DDFIP devront avoir répondu au questionnaire et avoir été réunis par leur(s) chef(s) de service pour finaliser la mise à jour. Pour pouvoir effectuer cette mise à jour, ils recevront des annexes concernant les risques psycho-sociaux et le travail sur écran.

Au cours des mois de janvier et février 2018, des groupes de travail Chsct seront organisés pour finaliser le DUERP départemental et élaborer le DUERP 2018.

Ces documents définitifs devraient être présentés au premier CHSCT de l'année 2018.

IV - Point sur les travaux immobiliers

Les travaux de sécurisation du hall d'accueil de la DDFIP, financés par le CHSCT sont presque achevés. Il ne reste à effectuer que quelques travaux de finition qui devraient avoir lieu très rapidement.



Concernant les travaux de sécurisation du hall d'accueil du CFP de la rue des Moreaux à Auxerre, ces derniers devraient être réalisés très prochainement.

Enfin, la direction nous a informé que les travaux du CFP d'Avallon sont en cours et qu'ils avancent conformément au calendrier prévu.

Le déménagement des collègues du SIP-SIE devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2018.

Concernant le CFP de Tonnerre, le président a pris contact auprès de la mairie pour demander la faisabilité de revoir à la baisse la surface utilisées des locaux, et à défaut si une possibilité de relogement autre part sur la Commune pouvait être envisageable.

IV - Questions diverses

Trousses de secours : le médecin de prévention a validé le contenu des trousse de secours. En conséquence, un inventaire sera effectué pour mettre à jour ces dernières ou en acheter pour les services qui n'en sont pas ou insuffisamment dotés (y compris dans les véhicules).

Accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite : l'assistant de prévention va élaborer un registre départemental spécifique qui devra répertorier l'état de chaque site sur l'accueil des personnes à mobilité réduite. Ces documents devront être transmis au préfet et être mis à jour annuellement.

Vapotage : des affiches vont être distribuées dans chaque service afin de préciser les nouvelles règles sur le vapotage. Le vapotage sera interdit dans les lieux publics et communs (open space). Il est toléré dans les bureaux individuels.



Assistante de Prévention : à dater du 1/11/2017, c'est Delphine CATELAN qui reprend cette mission et qui sera votre interlocutrice dans le domaine de l'hygiène, de la prévention et des conditions de travail au sein de la DDFIP et du CHSCT89 .

Vos représentants CGT Finances au CHSCT de l'Yonne

Nathalie ARNASSAND - Yannick BAUMONT - Pascal DUPUIS - Caroline GERMAIN

Bulletin d'adhésion

Syndicat national CGT Finances Publiques

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. / ..

Catégorie : Grade : Échelon :

Filière fiscale Filière publique :

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative

Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / .. Signature :

